

Paris, le 3 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grande cause nationale 2026 « parlons santé mentale ! » : le Gouvernement lance un appel à projets pour soutenir la communication d'une association

Dans le cadre de la Grande cause nationale 2026 « Parlons santé mentale ! », le Service d'information du Gouvernement (SIG) lance un appel à projets (AAP) à destination des associations afin de faire émerger une campagne de communication innovante en faveur de la santé mentale avec un angle prévention.

La prévention en santé mentale constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique et de société. Les données récentes de Santé publique France rappellent l'ampleur des besoins : en 2024, près d'un adulte sur six a vécu un épisode dépressif caractérisé au cours des douze derniers mois. Face à ces constats, l'enjeu est d'agir le plus en amont possible, en promouvant les déterminants favorables au bien-être psychique — sommeil de qualité, alimentation équilibrée, activité physique, maintien du lien social, prévention des addictions — mais aussi en renforçant le repérage précoce des signes de mal-être et l'accès à l'aide. Pourtant, de nombreux freins persistent : méconnaissance des signes d'alerte, tabous, stigmatisation, isolement, difficultés à demander de l'aide ou à identifier les ressources disponibles.

Cet appel à projets vise à **soutenir des initiatives de communication capables de mieux informer, sensibiliser et orienter les publics vers les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soins en santé mentale.**

La campagne sélectionnée bénéficiera d'une **diffusion à l'échelle nationale**, grâce à des créneaux gratuits sur les antennes des sociétés publiques de radio et de télévision.

Un levier puissant pour :

- Toucher massivement les publics concernés ;
- Renforcer la lisibilité des dispositifs existants ;
- Favoriser le recours effectif aux soins

Aller vers ceux qui ne viennent pas : une priorité

Ce troisième appel à projets s'inscrit dans une démarche d'« aller vers », en ciblant les personnes qui rencontrent le plus de difficultés à accéder à l'information, à demander de l'aide ou à engager un parcours de soins en santé mentale :

- les enfants et les adolescents ;
- les jeunes adultes et les étudiants ;
- les personnes en situation de précarité ou d'isolement ;
- les aidants ;
- les personnes âgées ;

- les personnes en situation de handicap ;
- les populations éloignées des dispositifs d'accompagnement.

Les projets pourront notamment viser à :

- promouvoir une vision positive de la santé mentale comme composante de la santé globale ;
- favoriser le repérage précoce des signes de souffrance psychique ;
- lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques ;
- encourager la demande d'aide et l'orientation vers les ressources adaptées ;
- développer les compétences psychosociales protectrices pour la santé mentale ;
- renforcer les solidarités et les capacités d'entraide au sein des familles, des établissements scolaires, des lieux de travail et des territoires.

Modalités de participation

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 02/08/2026

Est éligible toute campagne existante* portée par un organisme à but non lucratif, n'ayant pas déjà bénéficié d'un appel à projet du SIG, contribuant à faire connaître les dispositifs existants, lever les freins au recours aux soins ou sensibiliser le grand public sur les questions d'accès aux soins.

Les associations candidates devront compléter leur dossier sur la [page dédiée du site info.gouv.fr](https://info.gouv.fr) et transmettre leur dossier par email à l'adresse :

partenariats.sig@pm.gouv.fr

Tous les dossiers devront être réceptionnés **le 02/08/2026 à minuit**

Seuls les dossiers complets et composés des éléments suivants seront examinés :

- Cahier des charges ;
- Présentation d'un budget prévisionnel de la campagne publicitaire (coût, mode de financement de la production des spots de publicité et autres modes de communication envisagés dans le cadre de la campagne) ;
- Plan média passé ou prévu, si la campagne a déjà été produite et/ou diffusée.

Rendez-vous sur sante.gouv.fr pour plus d'informations sur la thématique.

*(et sous réserve de conditions détaillées dans le cadre d'une grille de sélection)

Rappel des sujets retenus pour l'année 2026 du cycle des appels à projet :

Fondées, d'une part, sur l'analyse des attentes des Français et sur les grandes orientations annoncées par le Premier ministre cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des thématiques prioritaires retenues pour 2026 :

- **La dynamisation des zones rurales** (janvier 2026) ;

- *L'accès aux soins (mars 2026) ;*
- *La **santé mentale**, dans le cadre de la Grande cause nationale 2026 (juin-juillet 2026) ;*
- *La **citoyenneté et la résilience nationale** (octobre 2026).*

À propos du Service d'Information du Gouvernement : Placé sous l'autorité du Premier ministre, le Service d'Information du Gouvernement (SIG) travaille à la mise en cohérence de la communication de l'Etat au service d'une meilleure information pour les usagers et d'une organisation plus efficace pour l'Etat.

Pour ce faire, le SIG remplit ses missions selon plusieurs axes :

- Il analyse l'évolution de l'opinion publique et le traitement médiatique de l'action gouvernementale ;
- Il informe le grand public de l'action du Premier ministre et du Gouvernement ;
- Il pilote et coordonne au niveau interministériel la communication gouvernementale sur le plan national et, en liaison avec les préfets et les ambassadeurs, de les déployer dans le cadre des services déconcentrés de l'Etat
- Il définit et développe les standards en matière de communication (marque Etat, accessibilité, design système de l'Etat, éco-communication, etc.)

Contact : presse-sig@pm.gouv.fr